



Boston Public Schools

Suspension de la politique
d'attribution de l'âge maximal
pour
l'année académique 2022

Présentateurs : Emmanuel Allen & Carlos
Diaz

Le Bureau des écoles secondaires sollicite le maintien de la suspension temporaire de la politique d'attribution de l'âge maximal et d'inscription (AMT-5)

- La pandémie de COVID-19 a entraîné des défis imprévus qui ont grandement affecté nos populations les plus vulnérables
- Tous les élèves qui auraient dû quitter leur école d'origine auront la possibilité de poursuivre leur inscription jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022 ou jusqu'à ce qu'ils remplissent les conditions d'obtention du diplôme, selon la première éventualité.

La proposition

Les DONNÉES

384 étudiants actuellement inscrits ont ou auront 21+ au plus tard le 31 août 2021

- 52 sont des étudiants BDEA (leur accord de charte avec DESE autorise l'inscription jusqu'à 23 ans)
- 72 sont des élèves de l'éducation spécialisée qui ont des plans de transition applicables après l'âge de 22 ans, selon l'IEP

260 étudiants restants bénéficieront de la suspension d'un an de la politique AMT-5

- 89 sont de BATA (école financée par niveau)
- 171 sont issus d'autres écoles (écoles du FSM)
 - Il y a donc peu ou pas d'impact financier sur les écoles

Implications d'un «vote pour le oui»

- Tous les élèves qui auront 21 ans au plus tard le 31 août 2021 seront **autorisés à prendre une inscription** jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022 (30 juin 2022) ou jusqu'à ce que les conditions d'obtention du diplôme soient remplies, **selon la première éventualité.**

Implications d'un «vote pour le non»

- Les élèves du BPS dans les lycées traditionnels et les écoles alternatives qui auront 21 ans au plus tard le 31 août 2021 **devront quitter l'école (se désinscrire et être orientés vers le BCAHS ou vers un autre programme scolaire pour adultes)** à la fin de l'année scolaire 2020-2021, quelque soit leur situation par rapport à l'obtention du diplôme.

Votre vote